

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESAIGNES
DU MARDI 3 MAI 2016

L'an deux mille seize, le trois mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DESAIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur Marc BARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2016.

Présents : Mesdames Lucile FOROT, Amandine GRAY, Pascale PETTAVINO, Nadine POINT, Ginette ROCHEDY et Marie-Noëlle ROCHEDY, et Messieurs Robert ARNAUD, Daniel BARBAROSSA, Marc BARD, Bernard BETRANCOURT, Jean-Pierre BRET, Francis RIOU, Bruno ROUX et Thomas SOUBEYRAND, formant la majorité des membres en exercice.

Madame Marie-Noëlle ROCHEDY a été nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu des délibérations prises lors de la séance du 14 avril 2016.

Arrivée de Madame Odile COURCHELLE

Lecture de la décision prise par M. le Maire

- **Décision n° 2016-02 du 26 avril 2016** : Signature d'un contrat de location-entretien avec la société Pitney Bowes pour une machine à affranchir de type DM 300.

Institutions et vie politique

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral n° 07-2016-04-21-006 du 21 avril 2016 relatif au projet de périmètre d'une communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes "Pays de Lamastre", de la communauté de communes "Pays de St Félicien" et de la communauté de communes "Val d'Ay".

Monsieur le Maire rappelle que la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) permet à certaines intercommunalités de rester en l'état, au regard de leurs spécificités (zone de montagne, population,...).

Notre intercommunalité actuelle, à dimension humaine et avec une cohérence territoriale, est une structure essentielle pour porter les projets de développement de notre territoire.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment son article L5210-1-1,

- **REFUSE** le projet de schéma de coopération intercommunale tel que présenté dans l'arrêté préfectoral précité,

- **INDIQUE** vouloir conserver l'intercommunalité du "Pays de Lamastre" en l'état, comme le permet la loi NOTRe.

En conséquence, les élus ne peuvent pas se prononcer sur la représentativité, le siège ou la dénomination d'un nouvel établissement public.

VOTE : à l'unanimité.

Commande Publique

Espace culturel et scolaire avec création d'une bibliothèque - Avenant n° 2 au lot n° 2 "Gros œuvre - Aménagements extérieurs"

Madame Pascale PETTAVINO soumet au Conseil municipal le projet d'avenant n° 2 au lot n° 2 "Gros œuvre - Aménagements extérieurs", d'un montant global de + 13 379,45 € HT, se décompose comme suit :

1/ des travaux supplémentaires pour un montant de 34 435,95 € HT liés notamment à :

- reprise des eaux pluviales en amont,
- diagnostic d'un double plancher en combles,
- mur de soutènement et murette,
- travaux d'étanchéité et de drainage contre la caserne des sapeurs-pompiers,

2/ une économie, d'un montant de 21 056,50 € HT, liée notamment à la reprise de béton en sous-œuvre au sous-sol et à la paroi clouée de moindre surface.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure l'avenant n° 2 au lot n° 2 suivant :

- **Attributaire du marché** : SARL SAVEL - La Chaumette - 07410 ARLEBOSC
- **Montant du marché** : 469 169,10 € HT
- **Avenant n° 2** : + 13 379,45 € HT
- **Nouveau montant du marché** : 482 548,55 € HT (soit 579 058,26 € TTC).

Espace culturel et scolaire avec création d'une bibliothèque - Avenant n° 1 au lot n° 13 "Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire"

Madame Pascale PETTAVINO soumet au Conseil Municipal le projet d'avenant n° 1 au lot n° 13 "Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire", d'un montant global de + 186,04 € HT, lié à la modification de matériels (batterie et radiateurs).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure l'avenant n° 1 au lot n° 13 suivant :

- **Attributaire du marché** : Entreprise SALLEE - 38-40, rue Latécoère - 26000 VALENCE
- **Montant initial du marché** : 112 387,91 € HT
- **Avenant n° 1** : + 186,04 € HT
- **Nouveau montant du marché** : 112 573,95 € HT (soit 135 088,74 € TTC).

Culture

Vu la délibération n° 2016-17 du 11 février 2016 relative à la convention entre la commune et l'association "Les Chevaliers du Val du Doux",

Considérant que cette association ne souhaite plus organiser la Fête Médiévale,

Considérant qu'une nouvelle association intitulée "Coordination pour la Médiévale de Désaignes" est en cours de constitution et qu'elle a pour but l'organisation collégiale de la Fête Médiévale de Désaignes et la coordination de toutes activités s'y rattachant,

le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retirer la délibération n° 2016-17 du 11 février 2016.

Finances Locales

Convention avec la Radio des Boutières

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention proposée par l'association RDB pour l'année 2016 moyennant une participation financière forfaitaire fixée à 465 €.

Admissions en non-valeur

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur le titre de recette n° 54-2010 d'un montant de 251,50 € concernant le budget communal.

Par contre, il refuse, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur les factures d'eau suivantes :

- facture n° 2014-003-000096 du 30 juin 2014 d'un montant de 53,50 € HT (56,71 € TTC),
- facture n° 2014-003-000097 du 30 juin 2014 d'un montant de 53,50 € HT (56,71 € TTC).

Budget principal - Subventions

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

- Ecole Primaire Privée Spécialisée de l'Envol qui accueille un élève désaiginois : 30 €,
- Ensemble Scolaire Charles de Foucauld : 30 € pour le voyage organisé en Espagne en avril 2016 et concernant un collégien désaiginois,
- "Coordination pour la Médiévale de Désaignes" : 4 000 €.

Redevance d'Occupation du Domaine Public pour camion de pizza

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer la redevance d'occupation du domaine public pour camion de pizza à 50 € par mois à compter du 1^{er} juin 2016.

Vente de terrain au lieu-dit "Prés de la Grange"

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 avril 2016 acceptant le principe d'une cession de terrain communal, situé au lieu-dit "Prés de la Grange", au profit de la SCI "Les Prés de la Grange".

Il présente au Conseil municipal le document d'arpentage et le plan de division correspondants, établis par la société DMN, géomètres experts à Tournon sur Rhône.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de vendre à la SCI "Les Prés de la Grange", le terrain suivant d'une superficie totale de 1 286 m² au prix de 5 € HT le m² :

- parcelle AC 637 d'une superficie de 558 m²
- parcelle AC 411 d'une superficie de 204 m²
- une partie de la parcelle AC 635 pour 524 m².

Questions diverses

- Suite au courrier de Monsieur Yves MORVAN qui souhaite vendre la parcelle AB 128 dont il est propriétaire au lieu-dit "Sialle", le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir l'emplacement réservé n° 3 figurant au Plan Local d'Urbanisme de la commune (approuvé en juin 2005). Une partie de cet emplacement réservé, prévu pour l'aménagement du débouché du chemin rural de la Grange sur la RD 533, se situe en effet en bordure de cette parcelle.

- Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide financière du Département de l'Ardèche pour le déneigement de l'hiver 2015/2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.